



# 46



SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr) • Site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

chers collègues,

**l'équipe départementale et le Conseil Syndical du SNUipp65 vous adressent leurs meilleurs voeux pour cette année qui débute.**

**l'heure est plus que jamais à la mobilisation de toutes et tous si nous voulons que le changement que nous attendons se dessine !!!**

**le SNUipp, que ce soit au niveau national ou au niveau départemental, travaille à la construction de cette mobilisation. Nous vous proposerons rapidement 2 rendez-vous revendicatifs.**

concernant la réforme des rythmes scolaires : le projet de décret portant modification de l'organisation de la semaine sera soumis au vote du CSE demain 8 janvier, ainsi qu'au vote du CTM vendredi 11 janvier. En pdf joint, vous trouverez un tableau comparatif entre le décret 2008 et le projet 2013.

pour le SNUipp65, ce projet de décret est inacceptable !

lire le décret et ce que nous en pensons en cliquant sur ce lien :

<http://65.snuipp.fr/spip.php?article1367>

vous trouverez à nouveau en p.j. (en 2 formats) l'enquête à remplir sur les rythmes scolaires à nous retourner pour le 11 janvier à 12h.

en cliquant sur ce lien, vous accéderez à la lettre du 1er Ministre au Président de l'Association des Maires de France, et à ma réaction à cette lettre : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1365>

Le SNUipp65 a demandé un rendez-vous aux parlementaires du département. Les 2 Députés, Jeanine Dubié et Jean Glavany, nous recevront vendredi 11 janvier après-midi. Nous leur feront part de vos réponses à l'enquête sur les rythmes. Nous leur présenterons également les arguments qui fondent notre opposition au Projet de Loi Peillon sur l'Ecole. Nous leur ferons part de nos inquiétudes sur la dotation départementale "carte scolaire 1er degré".

concernant la carte scolaire 1er degré : en cliquant sur ce lien vous accéderez aux fiches effectifs à remplir et nous retourner au plus vite <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1354>

La dotation académique de 109 postes est largement insuffisante pour faire face à l'augmentation démographique de notre région.

Il va donc y avoir des suppressions de postes, le tout étant de savoir à quel niveau elles se situeront !!!

Le CTA du 14 janvier donnera une idée quasi définitive de la dotation de chaque département. Pour l'instant, l'hypothèse de travail du rectorat, fait apparaître la suppression de 6 postes dans le 65 ...

cordialement  
joëlle noguère